

## Appel à projet « Se faire accompagner pour préparer l'arrêt de son activité et sa transmission »

### I. Contexte

L'agriculture et plus spécialement l'élevage ont façonné le territoire des Monts du Lyonnais tant dans son paysage que dans son économie et son dynamisme social agricole rural. Aujourd'hui l'agriculture représente 73,5 % de la surface du territoire de la CCMDL et constitue un acteur économique majeur. En 2020, 650 fermes se trouvent sur le territoire avec 930 chefs d'exploitation. Entre 2010 et 2020, le nombre de fermes a diminué de 23 %. Le déficit d'installation agricole déstabilise certaines filières en place, comme l'élevage bovin laitier, plus largement la filière laitière. Cependant, on constate des difficultés de reprise de ferme et d'installation dans l'ensemble des filières pour des raisons variées.

La CCMDL est engagée dans un Projet alimentaire Territoriale (PATMonLy) afin de se réappropriier localement la question alimentaire. Il est en effet nécessaire de s'interroger sur les enjeux et les modalités d'une consommation alimentaire plus responsable et plus durable capable de :

- contribuer à une agriculture durable, diversifiée et économiquement viable dans une logique d'économie relocalisée d'adaptation au changement climatique ;
- préserver le foncier agricole et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs ;
- favoriser la relocalisation de l'alimentation et les circuits de proximité dans un souci de juste rémunération des agriculteurs et d'équité tout au long du circuit alimentaire ;
- structurer et mettre en synergie les filières locales et innovantes ;
- se réinterroger sur la gestion et l'approvisionnement de nos restaurations collectives.

Ainsi pour maintenir une économie ancrée au territoire, un dynamisme social agricole rural, une production alimentaire variée de proximité, il est important d'œuvrer pour permettre des transmissions de fermes et des installations agricoles.

En 2010, 46% des chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans. Avec ce constat alarmant le SIMOLY (Ex CCMDL) avait mis en place des actions d'installation et de transmission spécifiques au territoire des Monts du Lyonnais aux côtés des Chambres d'agriculture 69 et 42 et des ADDEAR 69 et 42. En 2022, un bilan a été dressé des actions menées depuis 2015. Il en ressort le besoin de :

- Poursuivre l'information des cédants sur l'enjeu de la transmission, les étapes, les démarches, outils et accompagnements permettant de trouver un repreneur. Encourager les fermes à anticiper les arrêts d'activité.
- Adopter une approche territoriale de la transmission afin de pouvoir agir sur la réorganisation des fermes à céder. Nous assistons, en effet, à une diversification et mutation des projets d'installation faisant qu'aujourd'hui les fermes à transmettre ne correspondent pas aux projets d'installation.

### II. Objectifs de l'AAP et projets éligibles

L'objectif de l'appel à projet est d'encourager les cédants, c'est-à-dire les agriculteurs allant arrêter leur activité sur une structure individuelle ou collective, à se faire accompagner dans leur démarche de transmission de manière la plus anticipée possible et jusqu'à leur départ de la ferme.

Les projets éligibles sont les besoins d'accompagnement individuels et collectifs d'un exploitant ou exploitante agricole allant chercher à :

- transmettre sa ferme dans les années à venir à l'occasion de son départ à la retraite ou d'un arrêt d'activité anticipé.
- se faire remplacer auprès de ses associés dans les années à venir à l'occasion de son départ à la retraite ou d'un arrêt d'activité anticipé.

### III. Structures éligibles

Les structures éligibles sont les exploitants et exploitantes agricoles installés sur une structure de type exploitation individuelle, EARL, GAEC, SCEA, SCIC, SCOP.

### IV. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont :

- Des dépenses d'accompagnement individuel en vue d'une transmission (préparation et accompagnement au cours de la transmission).
- Des dépenses d'accompagnement collectif en vue d'une transmission (préparation et accompagnement au cours de la transmission).
- Des dépenses de formation de préparation à la transmission.
- Des dépenses d'inscription au Répertoire Départ Installation.

### V. Conditions d'éligibilité

Le projet d'accompagnement doit inclure la participation à une formation de préparation à la transmission prenant en compte les enjeux humains (projets personnel) et psychologique, juridique et économique.

### VI. Modalité d'intervention

**Enveloppe globale de l'AAP** : 12 000 € par an

- L'assiette des dépenses éligibles porte uniquement sur le reste à charge facturé et payé par le demandeur.
- Le taux d'aide est fixé à 50% de l'assiette éligible.
- L'aide est plafonnée à 1200 €.

### VII. Recevabilité des projets et critères de sélection

La CCMDL s'assure de la recevabilité et de la conformité des dossiers. Seuls les dossiers déclarés complets seront examinés.

Les projets sont retenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe globale de l'appel à projet.

Un porteur de projet ayant déjà bénéficié d'une aide de 1200 € le dans le cadre de cet appel à projet ne pourra pas déposer une deuxième demande d'aide.

Seront examinés :

- La cohérence du projet vis-à-vis des objectifs de l'appel à projet.
- La cohérence des besoins exprimés par le demandeur
- La stratégie d'anticipation.

Suite au dépôt du dossier des allers-retours avec le service instructeur seront à prévoir si besoin de consolider le dossier.

## **XI. Calendrier et modalités de réponse à l'appel à projets**

Le dépôt des dossiers se fait au fil de l'eau entre :

- Le 01/09/2024 et le 31/08/2025 pour les dossiers sélectionnés sur la campagne 2024/2025.
- Le 01/09/2025 et 31/09/2026 pour les dossiers sélectionnés sur la campagne 2025/2026.

Les dossiers doivent être déposés par courriel : [marina.bouchut@cc-mdl.fr](mailto:marina.bouchut@cc-mdl.fr)

Une fois le dossier déposé, vous recevrez par mail un accusé de réception confirmant la bonne réception du dossier et sa complétude. Une fois que le dossier sera examiné vous serez notifié de l'aide attribuée par mail.

Les candidats à l'appel à projets doivent fournir les pièces suivantes :

- Fiche candidature annexée à l'appel à projet ;
- Les devis permettant de justifier l'ensemble des dépenses d'accompagnements présentées dans le dossier.
- RIB/IBAN ;
- Attestation d'affiliation MSA

## **XII. Information sur le paiement de l'aide**

Le paiement de l'aide se fera en une seule fois et uniquement après réception des factures payées par le demandeur et acquittés. Une attestation de formation « préparation à la transmission » devra également être fournie.

Pour plus d'informations : Marina BOUCHUT Chargée de mission agriculture à la CCMDL (06 88 38 73 06 ; <a href="mailto:marina.bouchut@cc-mdl.fr">marina.bouchut@cc-mdl.fr</a> )
--